

APPLICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR - Pass Validé

DEFINITION

La coupe de la Vallée du Rhône est une compétition interclubs par équipes. Elle est dédiée aux joueurs et joueuses de catégories Seniors, classés 1° et 2° séries.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Cette compétition est disputée chaque saison, entre **HUIT** clubs, en **HUIT** rencontres, à raison d'une sur le terrain de chaque club. (**Albon, Chanalets, Chassieu, Gouverneur, Saint Clair, Valdaine, Valence St Didier et Verger**)

Chaque équipe a droit à **12 titulaires**, Chaque club est libre de ses choix en matière de répartition, entre Hommes/Femmes, entre 1° / 2° série.

Les départs sont donnés en Shot-Gun généralement à 9 heures 30, sauf exception.

Le programme des **sept** premières journées de rencontres, se résume à l'enchaînement de trois événements, la compétition, le repas pris en commun, la proclamation des résultats du jour, individuels et par équipes.

Le programme de la dernière journée de rencontre de la saison, se résume à l'enchaînement des mêmes événements. Si l'objectif est de donner à cette journée un caractère festif, cela ne peut se traduire pour la compétition, que par d'éventuels aménagements d'horaires, pour le reste, les résultats du jour sont proclamés au cours d'un apéritif, le repas de Gala qui suit est organisé dans une ambiance musicale et festive, quelques interruptions y sont programmées, pour permettre la proclamation des résultats de la saison, associée à une remise de prix, tant individuels que par équipes, Seules les personnes présentes à la Finale seront récompensées.

Le club vainqueur reçoit un Trophée Vallée du Rhône, remis en jeu chaque saison.

A chaque rencontre, chaque joueur est tenu d'acquitter un droit d'engagement, qui couvre les frais de green-fee et de repas. (Voir tarifs pour la saison). Pour la dernière journée, son montant peut donner lieu à une majoration raisonnable, décidée par le club organisateur.

A la mi saison, chaque club est tenu de s'acquitter auprès du club organisateur de la dernière journée de rencontre, d'un montant de participation aux frais d'organisation de celle ci.

Tous ces montants, sont spécifiés chaque année, lors de la réunion du bureau en début de saison. (Voir tarifs pour la saison)

Le club organisateur, lors de la réunion de fin de saison, rend compte aux autres clubs, de l'usage fait, du budget ainsi constitué pour couvrir tout ou partie des frais d'organisation. Tout dépassement éventuel, demeure à sa charge exclusive.

MODE DE GESTION

Cette compétition est gérée, et animée de manière collégiale par un bureau, au sein duquel, chaque club est représenté par un responsable délégué. La présidence du bureau est assurée, selon un cycle préétabli, par un club différent chaque année, en la personne de son responsable délégué. Le président dispose d'une voie prépondérante, dans les décisions soumises aux voix. Le bureau se réunit de manière systématique au minimum trois fois par an.

- AVANT LA FIN DE CHAQUE ANNÉE, POUR:

- ☒ Faire le bilan de la saison écoulée.
- ☒ Officialiser le changement de présidence, pour la prochaine saison.
- ☒ Mettre au point, éventuellement et décider des modifications à apporter au règlement.
- ☒ Etablir le pré calendrier de la prochaine saison, en fonction de celui des Seniors Rhône-Alpes.

En s'attachant dans la mesure du possible, à privilégier le choix du mardi, comme jour de rencontre

☒ Lister toutes les questions, auxquelles des réponses devront être apportées pour la réunion suivante.

- SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASGRA, organisée chaque année au mois de Janvier, pour
 - ☒ Etablir et adopter, pour la saison.
 - Le calendrier définitif des rencontres.
 - Les tarifs d'engagement des joueurs à chaque rencontre, de préférence en cohérence avec ceux de l' A.S.G.R.A
 - ☒ Reconduire ou modifier la liste des clubs participants. Eventuellement, valider des solutions, aux problèmes listés lors de la réunion précédente.
 - A L'ISSUE DE LA QUATRIÈME RENCONTRE DE LA SAISON POUR:
 - ☒ Esquisser, les modalités d'organisation de la rencontre de fin de saison.
 - ☒ Passer en revue les éventuels problèmes nouveaux, qui appellent des solutions
- Chaque réunion donne lieu à un compte rendu, placé sur le site pour information. .

LES RENCONTRES

- RÈGLES D'ORGANISATION

- ☒ Limitation du nombre de joueurs par rencontre : à **96 (12 par club)**, à charge pour le club organisateur, lorsque les départs ont été établis, de palier à d'éventuelles défections par l'incorporation de joueurs hors compétition.
- ☒ Formule de jeu : Stableford individuel Brut et Net.
- ☒ Repères de départs : Boules jaunes pour les Messieurs et rouges pour les Dames.
- ☒ Organisation des départs : Pour assurer une meilleure fluidité, Les départs sont organisés en parties de trois.

Dans une même partie, il ne peut y avoir deux joueurs d'un même club. Dans la mesure du possible, les femmes sont insérées dans des parties, associées à deux hommes.

Pour la FINALE au Verger, les premiers en Brut et Net individuels joueront ensemble

- MODE DE RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS ET DE RETRAIT DES CARTES ;

Chaque responsable délégué devra, dans la mesure du possible, s'acquitter en une seule fois, par chèque ou espèces, du montant total des engagements de son équipe, et retirer ses cartes de scores, au plus tard une demi-heure avant l'heure de départ.

- RÈGLES DE PARTICIPATIONS.

A chaque rencontre, chaque club peut présenter une équipe composée de **12 titulaires** différents. Ceux ci devront obligatoirement être membres du club, cotiser à son association sportive, et y être licenciés. Lorsqu' au cours d'une saison, un club inscrit moins de sept joueurs à trois rencontres différentes, le bureau peut en décider l'exclusion pour la saison suivante, et rechercher un club de remplacement. Les index supérieurs à 35,4 ne sont pas souhaités dans ces rencontres. Lorsque le cas se présente, le score du joueur est ramené en fonction d'un index de 35,4. Deux joueurs ne peuvent se marquer mutuellement leurs cartes. Pour faciliter le marquage, il est recommandé à chaque joueur, d'annoncer à voix haute son score, dès qu'il a terminé le trou. –

RÈGLES D'INSCRIPTIONS

Pour chaque rencontre, chaque club devra communiquer, par courriel, au club organisateur, ainsi qu'au responsable VDR de ce club, la liste des ses **12 titulaires**, éventuellement complétée des noms de deux remplaçants, qui seront automatiquement titularisés en cas de scratch, d'un ou deux titulaires de l'équipe. Les feuilles d'engagements doivent être adressées au plus tard, à 12h le vendredi qui précède, une rencontre programmée un mardi et à 12h le lundi qui précède, pour une rencontre programmée un jeudi.

Toutes les rubriques, figurants sur la feuille d'engagement, doivent être correctement renseignées.

- MISE A DISPOSITION DES DEPARTS.

Dés que les départs sont établis, le club organisateur les adresse, à Edouard Bogossian, qui en tant qu'administrateur, est chargé de les mettre sur le site de la VDR, 24 heures au plus tard avant la rencontre.

- ENREGISTREMENT DES SCORES ET EDITION DES RESULTATS INDIVIDUELS.

Les cartes de scores sont saisies dès leur dépôt à l'accueil golf, du club organisateur. L'édition des résultats individuels, est faite sous deux formes différentes :

- 1° - Par ordre des scores, tous clubs confondus, par séries, hommes et femmes, en Brut et en Net.
- 2° - Par ordre des scores, club par club, hommes et femmes toutes séries confondues, en Brut et en Net.

- ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR EQUIPES.

Dés que les listings de résultats individuels sont mis à la disposition, du délégué VDR du club organisateur, celui-ci, assisté d'un représentant du club qui préside la saison et de l'administrateur du site VDR, remplissent manuellement, la feuille de résultats de classements par équipes.

- REGLES DE CLASSEMENT ET PRESENTATION DES RESULTATS.

Deux classements sont établis :

le classement du jour : L'équipe dont le total des deux meilleurs scores bruts et des trois meilleurs scores nets est le plus élevé, est classée première et reçoit **8 points** de classement, la seconde **7 points**, et ainsi de suite, jusqu'à la **huitième** qui ne reçoit qu'1 point.

Le classement cumulé, est établi en fonction du total de points de classement, obtenus par chacune des équipes, lors de chacune des rencontres qui ont déjà eu lieu.

En CLASSEMENT INDIVIDUEL les 5 meilleurs scores (en Brut et en Net) sur 8 sont retenus pour le classement final

- PROCLAMATION DES RESULTATS

Il est d'usage, qu'à l'issue de chaque rencontre, ce soit

1 / Le délégué responsable V d R du club organisateur, qui annonce les résultats Du jour:

- Les dix meilleurs scores individuels (Bruts et Nets), hommes et femmes par séries.
- Les points de classement obtenus par chaque club.

2 / Le président V d R pour la saison, qui annonce, les résultats cumulés, de classements par Club.

- MISE A DISPOSITION des RESULTATS pour consultation.

Le lendemain de chaque compétition, après vérification, l'administrateur du site, intègre au fichier résultats les documents:

- Liste des scores, tous clubs, séries hommes et femmes confondus, en Brut et en Net.
- La feuille de résultats du classement par clubs, mise à jour.

- LES TERRAINS

Les clubs organisateurs s'engagent, à mettre à disposition pour les rencontres, des terrains préparés conformément aux spécifications relatives aux compétitions officielles, et à faire en sorte que sur tous les Par 3, les repères, de distances fixes soient facilement identifiables.

- SANCTION Le Comité Directeur se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout joueur qui ferait un manquement aux règles du golf ou à l'étiquette.

TARIFS 2022

- Montant de l'engagement individuel, (Green-fee + Repas) : 52 €, Sauf pour CHASSIEU où le montant sera de 55 € pour 2022 et Gouverneur 60 €

Nota : Les joueurs, qui ne voudraient pas participer au repas, doivent s'acquitter du montant de l'engagement individuel. En cas de force majeure justifiée, signalée à l'inscription, le bureau pourra accorder au requérant la possibilité de ne régler que le montant du Green-Fee, soit celui en vigueur pour les compétitions ASGRA.

- Montant de la participation annuelle à verser par chaque club au club qui préside pour la saison : 220 €. Ce règlement est à effectuer pour mi juin au plus tard

MAJ JANV.2022 - V.2